



# **RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 AIX-LES-BAINS**



## **Comptes administratifs**

- **Ville d'Aix- les-Bains**
- **Budget annexe « parkings »**
- **Budget annexe « activités touristiques »**

## INTRODUCTION

### *RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES*

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier 2024 (avec la journée complémentaire), le maire établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit **un compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement.

D'une manière générale, le résultat du compte administratif 2023 est excédentaire en section de fonctionnement et déficitaire en section d'Investissement avant la prise en compte de l'autofinancement.

La première partie de ce rapport présente et analyse globalement l'exécution budgétaire. La seconde partie traite de l'état de la dette. La troisième partie est consacrée aux budgets annexes.

## Compte administratif 2023 de la Ville d'Aix-les-Bains

### Tableau de synthèse des résultats de l'exercice 2023

Résultats de l'exercice 2023 en euros			
	Investissement	Fonctionnement	Restes à réaliser
Dépenses	16.096.209,39€	46 343 576,15€	1.607.639,79€
Recettes	9.435.315,86€	49.373.775,76€	6.265.460,25€
Excédent		3.030.199,61€	4.657.820,46€
Déficit	- 6.660.893,53€		
Résultats antérieurs			
Excédent		4.456.643,42€	
Déficit	- 684.564,76€		
Résultats de clôture 2023			
Excédent		7.486.843,03€	
Déficit	- 7.345.458,29€		
Résultats net 2023			4.799.205,20€

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées à la fin de l'exercice et à certaines recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

## Détail du compte administratif 2023 par chapitre

Section de fonctionnement 2023					
Dépenses de fonctionnement 2023			Recettes réelles de fonctionnement 2023		
011	Charges à caractère générale	9 150 037,86 €	013	Atténuations de charges - mouvements réels	451 469,63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 895 329,43 €	70	Produits des services et du domaine	4 664 814,57 €
014	Atténuations de produits	560 124,00 €	73	Impôts et taxes	35 333 029,40 €
65	Autres charges de gestion courante	3 125 427,63 €	74	Dotations et participations	6 522 405,61 €
66	Charges financières	787 484,03 €	75	Autres produits de gestion courante	748 473,83 €
67	Charges exceptionnelles	1 512 415,42 €	76	Produits financiers	194 548,65 €
68	Provisions	80 000,00 €	77	Produits exceptionnels - mouvements réels	1 262 035,16 €
			78	Reprises sur amortissements et provisions	144 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>42 110 818,37 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>49 320 776,85 €</b>
Dépenses d'ordre de Fonctionnement			Recettes d'ordre de Fonctionnement		
042	Opérations d'ordre entre sections	4 232 757,78 €	042	Opérations d'ordre entre sections	52 998,91 €
<b>TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 232 757,78 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>52 998,91 €</b>
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>46 343 576,15 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>		<b>49 373 775,76 €</b>
Résultat de l'exercice 2022 reporté R 002		4 456 643,42 €	<b>Excédent de l'exercice 2023</b>		<b>3 030 199,61 €</b>
<b>Excédent global de fonctionnement</b>		<b>7 486 843,03 €</b>			
Section d'investissement 2023					
Dépenses réelles d'investissement			Recettes réelles d'investissement		
10	Dotations, fonds divers et réserves	226 401,42 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 340 917,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 192 224,33 €	13	Subventions d'investissement	473 928,50 €
20	Immobilisations incorporelles	849 772,73 €	16	Emprunts et dettes assimilées	388,80 €
204	Subventions d'équipement versées	534 797,70 €	21	Immobilisations corporelles	2 018,74 €
21	Immobilisations corporelles	10 235 305,44 €	27	Autres immobilisations financières	147 500,00 €
23	Immobilisations en cours	442 596,30 €			
27	Autres immobilisations financières	323 758,70 €			
4541	Travaux effectués d'office	549,20 €			
<b>TOTAL Dépenses Réelles d'Investissement</b>		<b>15 805 405,82 €</b>	<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 964 753,42 €</b>
Dépenses d'ordre d'investissement			Recettes d'ordre d'investissement		
040	Opé. ordre transfert entre sections	52 998,91 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 232 757,78 €
041	Opérations patrimoniales	237 804,66 €	041	Opérations patrimoniales	237 804,66 €
<b>TOTAL Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>290 803,57 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 470 562,44 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement</b>		<b>16 096 209,39 €</b>	<b>TOTAL des Recettes d'investissement</b>		<b>9 435 315,86 €</b>
Résultat 2022 reporté en 2023		684 564,76 €	Déficit de l'exercice 2023		-6 660 893,53 €
<b>Déficit global d'investissement</b>		<b>-7 345 458,29 €</b>			

## Section de Fonctionnement

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est excédentaire : 7.486.843,03 euros.

### Les recettes de fonctionnement par chapitre

Les recettes de fonctionnement 2023 sont en augmentation de 4,79 % en 2023 par rapport à 2022. Elles s'élèvent à 53.830.419,18 euros (en incluant l'excédent 2022 reporté en fonctionnement).

Recettes de fonctionnement				
Compte	Libellé OPERATIONS REELLES RF	CA 2022	CA 2023	Evolution en pourcentage 2023/2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	292 983,17 €	451 469,63 €	54,09%
70	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 957 728,58 €	4 664 814,57 €	17,87%
73	IMPOTS ET TAXES	33 467 509,82 €	35 333 029,40 €	5,57%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 539 153,11 €	6 522 405,61 €	-0,26%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 077,31 €	748 473,83 €	1,13%
76	PRODUITS FINANCIERS	119 902,90 €	194 548,65 €	62,26%
77	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 481 125,98 €	1 262 035,16 €	-14,79%
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>46 598 480,87 €</b>	<b>49 176 776,85 €</b>	<b>5,53%</b>
Compte	Libellé OPERATIONS D'ORDRE RF	CA 2022	CA 2023	Evolution en pourcentage 2023/2022
78	REPRISES SUR PROVISIONS	65 676,79 €	52 998,91 €	-19,30%
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>65 676,79 €</b>	<b>52 998,91 €</b>	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 705 506,02 €	4 456 643,42 €	-5,29%
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>51 369 663,68 €</b>	<b>53 830 419,18 €</b>	<b>4,79%</b>

Quelques évolutions marquantes au cours de l'année 2023

### 1. Augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 5,53 %

Les ventes de produits et de services augmentent de 17,87 % : grâce à l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires (restauration scolaire). A noter que les dépenses relatives au fonctionnement des services scolaires ont augmenté dans les mêmes proportions.

Les redevances liées au stationnement se maintiennent également à un niveau élevé : 983.006,77 euros.

## 2. Hausse marquée de 5,57 % en 2023/2022 des recettes liées aux impôts et taxes

Depuis 2020, les taux de la fiscalité locale sont restés au même niveau :

- Taux foncier bâti : 36,07 %
- Taux de taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires : 13,77 %
- Taux de taxe foncière sur le non bâti : 41,92 %

La volonté de la municipalité étant de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale sur toute la durée du mandat, l'année 2023 confirme donc le dynamisme de la Ville.

Entre 2021 et 2023, les recettes du chapitre 73 évoluent de la manière suivante :

Années	2021	2022	2023
<b>Impôts et taxes</b>	<b>30 382 268,78 €</b>	<b>33 467 509,82 €</b>	<b>35 333 029,40 €</b>
Impôts directs locaux	21 056 950,00	22 025 433,00	23 842 653,00
Autres impôts locaux ou assimilés	48 491,00	56 600,00	18 726,00
Attribution de compensation	3 371 430,00	3 371 430,00	3 371 430,00
Revers. Prél. Sur jeux, paris hippiques		115 732,76	118 168,72
Autres fiscalités reversées	20 019,29	14 583,32	
Droits de place	485 618,50	446 569,35	385 025,59
Autres taxes	157 194,24	201 236,02	228 837,06
Taxe consommation finale d'électricité	267 563,10	647 163,84	650 350,86
Surtaxe sur les eaux minérales	65 697,00	81 568,00	80 472,00
Prélèvement sur les produits des jeux	1 680 481,10	3 451 930,00	3 859 515,00
Taxes locales sur la publicité extérieur	103 524,50	114 819,70	110 356,57
Taxes additionnelles droits de mutation	3 125 300,05	2 940 443,83	2 667 494,60

Les recettes 2023 issues de la fiscalité locale sont en hausse. Elles découlent principalement d'une augmentation du produit des impôts locaux qui totalise 23.861.379 euros en 2023 contre 22.082.033 euros en 2022.

Cette hausse s'explique par la revalorisation mécanique des bases décidée par l'Etat (+ 7,1% en 2023 ) et par la dynamique des bases physiques aixoises.

A noter également la bonne tenue des recettes issues des prélèvements sur les produits des jeux (casinos), elles augmentent de 407.585 euros en 2023 par rapport 2022.

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'attribution de compensation (AC) reversée par Grand Lac à la Ville d'Aix-les-Bains s'élève à 3.371.430 euros. Elle est fixe.

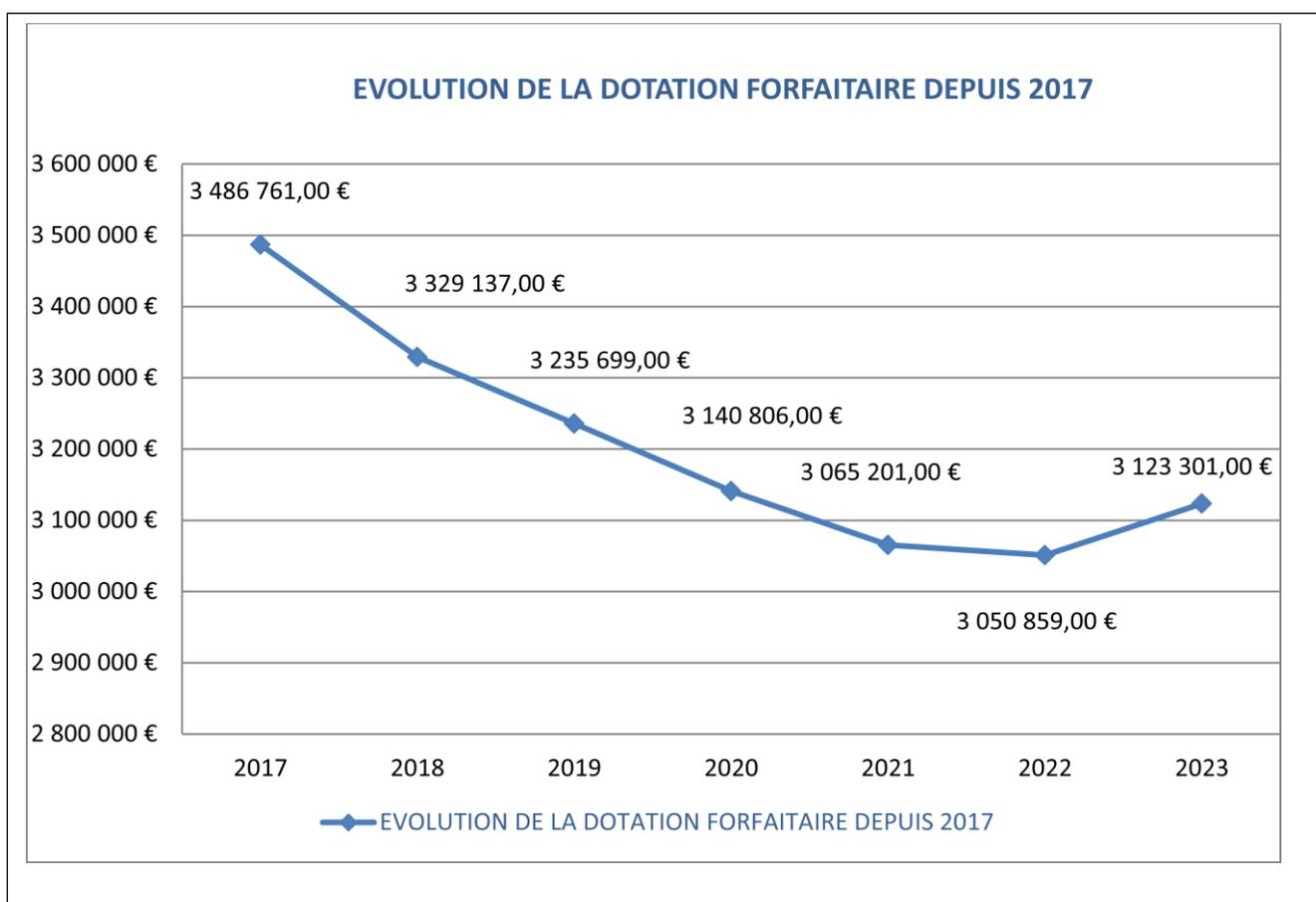
### 3. Léger repli des recettes issues des dotations et participations de l'Etat confirmé de - 0,26 % en 2023/2022

Les recettes issues des dotations de l'Etat sont en légère baisse.

En 2023, la Ville a conservé une Dotation Forfaitaire de 3.123.301 euros en légère augmentation par rapport à 2022 où elle était de 3.050.859 euros. Ce n'est pas le cas de toutes les communes de Savoie. L'évolution de la Dotation Forfaitaire augmente aujourd'hui du seul fait du dynamisme de la population.

La population aixoise a en effet augmenté de + 1,1 % entre 2015 et 2021. Au premier janvier 2024, la population légale est donc de 32.401 habitants.

La Dotation Forfaitaire représente 98,71 euros par habitant en 2023 contre 100,29 euros en 2021.



#### **4 Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76, 77 et 78)**

Le chapitre 013 relatif aux atténuations de charges augmente significativement avec le suivi des remboursements des mises à dispositions de personnels et les remboursements sur les charges sociales.

Les autres recettes de gestion courante au chapitre 75 concernent les revenus des immeubles et les redevances versées au titre des délégations de Service Public. Les recettes sont stables sur 2023 / 2022.

Les produits financiers enregistrés au chapitre 76 concernent principalement les dividendes du Casino Grand Cercle pour un montant de 193.700 euros en 2023.

Les produits exceptionnels au chapitre 77 comprennent les remboursements d'assurance intervenus suite à un sinistre. Les annulations de mandats sur exercices antérieur, les produits de cession pour un montant de 1.156.896 euros et les amortissements des subventions (opération d'ordre 777).

## Dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 46.343.576,15 euros.

Dépenses de fonctionnement				
Compte	Libellé OPERATIONS REELLES DF	CA 2022	CA 2023	Evolution en pourcentage 2023/2022
	opérations réelles			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 772 287,12 €	9 150 037,86 €	4,31%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 236 589,05 €	26 895 329,43 €	6,57%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	551 421,00 €	560 124,00 €	1,58%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 966 533,42 €	3 125 427,63 €	5,36%
66	CHARGES FINANCIERES	707 983,13 €	787 484,03 €	11,23%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 119 710,04 €	1 512 415,42 €	35,07%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	300 000,00 €	80 000,00 €	-73,33%
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATION REELLES</b>	<b>39 654 523,76 €</b>	<b>42 110 818,37 €</b>	<b>6,19%</b>
Compte	Libellé OPERATIONS D'ORDRE DF	CA 2022	CA 2023	Evolution en pourcentage 2023/2022
	opérations d'ordre			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 250 459,28 €	1 157 388,96 €	-7,44%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 100 762,64 €	3 075 368,82 €	-0,82%
042	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 351 221,92 €	4 232 757,78 €	-2,72%
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>44 005 745,68 €</b>	<b>46 343 576,15 €</b>	<b>5,31%</b>

### 1. Les charges à caractère général augmentent de 4,31% en 2023/2022.

L'exercice 2023 est fortement impacté par l'instabilité du contexte international.

Les principaux postes de dépenses du chapitre « charges à caractère général » ont été largement impactés par l'inflation directement ou indirectement par les hausses des coûts de l'énergie : gaz, carburants et électricité.

Pour la collectivité, l'augmentation de l'énergie concerne en premier lieu le renchérissement du prix du gaz. La commune a changé de fournisseur en 2022 et est passée par un achat groupé de gaz par le biais de l'Ugap, le fournisseur retenu est « gaz de Bordeaux ». En lien avec le contexte international, le prix du gaz a été revalorisé de 40%.

En ce qui concerne les prix du fioul, leur impact sur les budgets est moins prégnant pour la ville car cela ne concerne plus que trois bâtiments. La forte volatilité des prix se solde par un renchérissement des prix de l'ordre de 20%.

Le coût de l'électricité a été maîtrisé par la renégociation des contrats avec le SDES en 2021, permettant ainsi de garantir des prix fixes pour la commune jusqu'à fin 2023.

De manière indirecte, tous les fournisseurs ont répercuté la hausse des prix des matières premières, ainsi le prix des denrées alimentaires et des repas de la restauration scolaire ont été impactés par une hausse des prix unitaires des repas de près de 3.21% par rapport aux prix pratiqués en 2022 et plus de 10% de hausse par rapport aux prix de précédant marché de 2019.

## 2. Les charges de personnel augmentent de 6,57% en 2023/2022

De manière générale, comme pour toutes les communes, les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses d'un budget communal.

En 2023, les charges de personnel s'élèvent à 26.895.329,43 euros. Les charges de personnel représentent 63,86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La Ville d'Aix-les-Bains apporte un niveau de prestation qualitatif à la population. En tant que commune touristique surclassée dans la strate 20.000 - 50.000 habitants, les personnels affectés dans les services de la Ville répondent aux besoins des Aixois et Aixoises en termes de services de proximité.

Certaines augmentations relèvent **de mesures nationales** prises, à savoir :

- Revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 (décret n°2023-519 du 28 juin 2023),
- Revalorisation jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023, dont l'effet se fera se fera sentir en 2024 en année plein,
- La prise en charge des abonnements transports collectifs est revue à la hausse (décret N2023-812 du 21 août 2023),
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) reconduite en 2023.

Ces dépenses sont incompressibles car elles sont liées à des mesures nationales.

La municipalité a également conduit au cours de l'année 2023 une politique de revalorisation des salaires des agents de la commune avec l'instauration de différentes **mesures locales** comme :

- La revalorisation des primes des agents décidée en 2023 et versés dès janvier 2024 (Relèvement des montants attribués au titre des Indemnités de fonctions de sujétions et d'expertises - IFSE).
- Maintien de la prime de fin d'année afin de garantir le même pouvoir d'achat aux agents communaux pour un montant de 572 euros bruts.
- Intégration du complément différentiel au sein du RIFSEEP modifié pour un montant de 515 euros bruts.
- La prise en charge par la Ville des abonnements transports a été revue à la hausse.
- Amélioration de la protection sociale employeur pour la mutuelle.
- Relèvement de l'indemnité journalière pour le télétravail passe de 2,50 € à 2,88 €.

En outre, l'année 2023 a été aussi marquée par la conduite de projets nécessaires pour sécuriser juridiquement les pratiques en matière de gestion ressources humaines.

### **3. Un soutien au monde associatif renforcé**

La ville mène une politique volontariste en faveur du monde associatif.

En 2023, la Ville compte 320 associations, grâce à cette dynamique, la Ville agit dans le domaine culturel, sportif, social et patriotique.

Depuis 2001, la Ville soutient ainsi financièrement ses grands champions : 14 athlètes de haut niveau font partis du Club des Ambassadeurs sportifs aixois. La ville soutient de manière active les clubs. En 2023, les dépenses de subventions aux associations s'élèvent à 1 749 068,53 euros.

Lors des championnats du monde de rugby 2023, la Ville a accueilli l'équipe de Rugby de la Namibie.

### **4. Les atténuations de produits en légère augmentation de 1,58 % en 2023/2022**

Les prélèvements au titre du Fonds de Péréquation sur les Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). La Ville est contributeur net avec un versement 2023 au titre du FPIC de 538.942 euros contre 521.584 euros en 2022. La contribution de la Ville augmente ainsi de 3,33 %.

Depuis sa création en 2012, la commune aura reversé 5.608.623 euros au titre du FPIC.

Les atténuations de produits concernent également les reversements sur les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 21.182,00 euros.

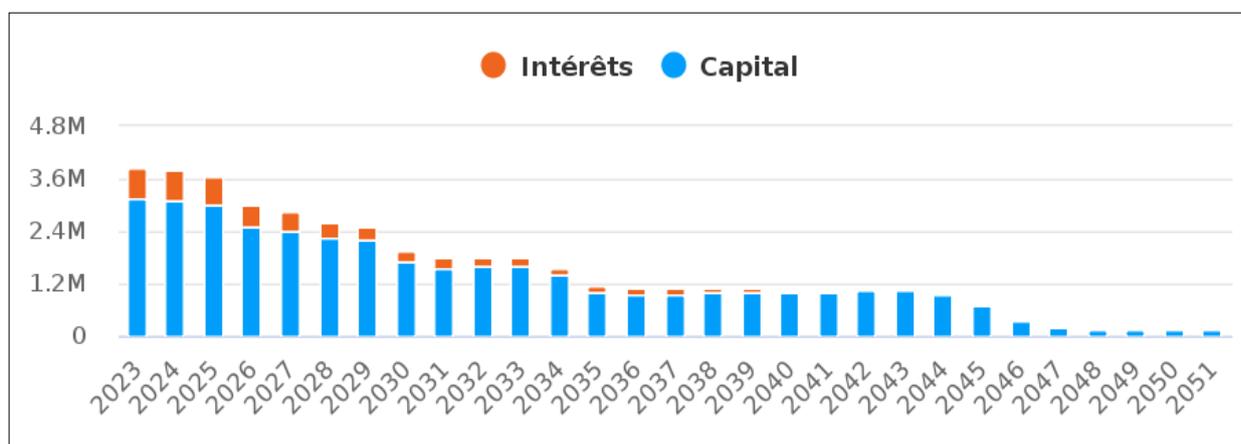
## 5. L'encours de la dette de la Ville diminue

Les données sur la dette sont consolidées. Il s'agit de la dette globale, c'est à dire la dette de la Ville sur le budget Ville d'Aix-les-Bains et de l'emprunt relatif au Partenariat Public Privé, hors emprunts du budget annexe «Activités touristiques».

Année	Capital restant dû	Capital amorti	Intérêts	Total capital et intérêts	Capital restant dû
2023	38 236 429,54€	3 149 857,18€	701 032,48€	3 850 889,66€	35 086 572,36€

Capital restant dû au 31/12/2023	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunt
35 086 572€	2,18%	16 ans et 10 mois	8 ans et 11 mois	41

Si la Ville n'emprunte pas, le profil d'extinction de la dette suit la trajectoire suivante.



A titre de comparaison, pour les Villes dont la population est comprise entre 20.000 et 50.000 habitants (source : Observatoire Finance Active de la Dette), le taux moyen de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 2,76 %, la durée de vie résiduelle s'élève à 12 ans et 9 mois.

L'encours de la dette de la Ville d'Aix-les-Bains présente donc des caractéristiques favorables tant en termes de niveau de taux et de durée même si la durée de vie résiduelle est légèrement supérieure aux moyennes des Villes dont la population est comprise entre 20.000 et 50.000 habitants.

La capacité de désendettement est un des indicateurs permettant d'évaluer la bonne santé financière d'une collectivité. Fin 2023, la capacité de désendettement de la Ville d'Aix-les-Bains est inférieure à 6 années. Cette durée est très largement inférieure au seuil critique d'alerte fixé au-dessus de 10 ans.

Lors de la vente d'une partie des terrains sur la « ZAC des bords du Lac », le recours exercé par des tiers a retardé la signature de l'acte notarié. La Ville a dû recourir à un prêt relais de 5 millions d'euros pour une durée d'une année en attendant la finalisation de la transaction.

En 2023, l'encours de la dette par habitant est de 1.108,86 euros par habitant. Il est en légère baisse par rapport à 2022 où il était de 1.231,84 euros par habitant.

Pour information, l'emprunt relatif au partenariat public privé se termine fin 2025. Malgré la fin de la première programmation, la ville va continuer à investir pour transformer la ville et réduire ses consommations électriques au niveau de l'éclairage public.

Tableau d'extinction de la dette du le prêt Partenariat Public Privé (PPP)

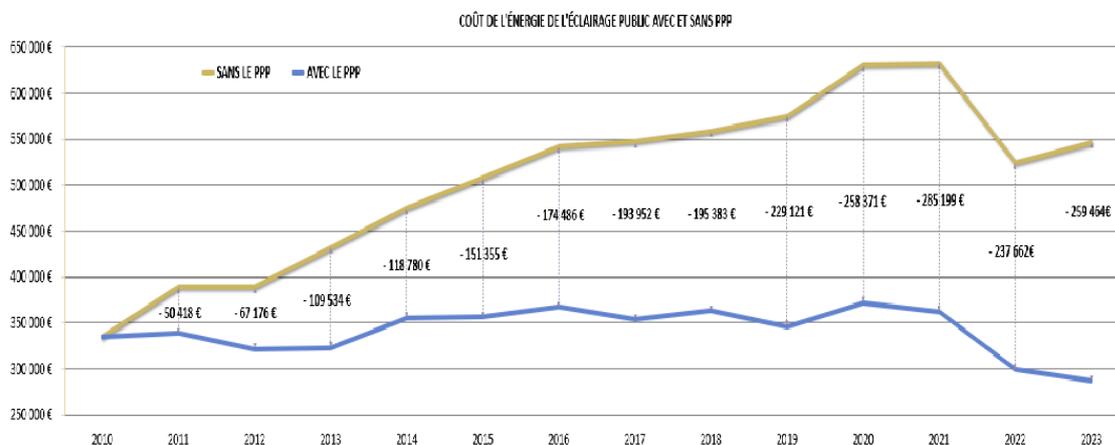
Années	Capital restant dû en début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû en fin d'exercice
2023	652 848,36 €	210 947,23 €	24 147,74 €	235 094,97 €	441 901,13 €
2024	441 901,13 €	217 541,86 €	15 847,25 €	233 389,11 €	224 359,27 €
2025	224 359,27 €	224 359,27 €	5 266,01 €	229 625,28 €	0,00€

Le partenariat entre la Ville et CITEOS s'est poursuivi en 2023.

Les travaux 2023 :

- 219 257,62€ HT ont été consacrés à la rénovation de 335 points lumineux, de 15 mâts et d'1 dépose.
- 33 349,25€ HT pour la rénovation des contrôleurs avenue du Golf et Moellerons et remplacement signaux vétustes.

Les économies réalisées sur l'éclairage public sont exposées dans le graphique suivant :



Source : rapport Citeos 2023 dans le cadre du PPP avec la Ville d'Aix-les-Bains

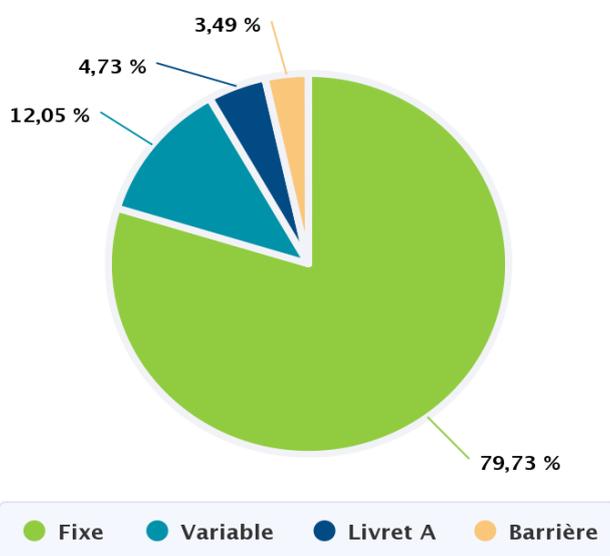
Sans travaux sur l'éclairage public, la dépense supplémentaire liée à l'énergie depuis 2010 aurait été de 2 303 k€ TTC.

## Répartition de la dette par type de risque (taux fixe, taux variable, indexé sur le livret A, Barrière)

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	27 973 075 €	79,73 %	1,68 %
Variable	4 228 024 €	12,05 %	4,40 %
Livret A	1 657 826 €	4,73 %	3,73 %
Barrière	1 225 130 €	3,49 %	4,07 %
Ensemble des risques	35 084 054 €	100,00 %	2,19 %

Le graphique suivant illustre la répartition des emprunts par type de taux : 79,73% des emprunts de la Ville ont été réalisés à taux fixe.



Source : Finance Active - 31/12/2023

La dette comprend 41 lignes d'emprunts réparties auprès de 10 établissements prêteurs.

### Répartition de la dette par organisme prêteur

Organisme Prêteur	Capital Restant dû	Réalisation en % du capital restant dû
CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 141 181€	28,91 %
SFIL CAFFIL	8 393 924€	23,93 %
CAISSE D'EPARGNE	5 280 114€	15,05 %
BANQUE POSTALE	4 389 475€	12,51 %
SOCIETE GENERALE	3 205 497€	9,14 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 657 826€	4,73 %
CREDIT COOPERATIF	1 222 814€	3,49 %
AUTRES PRETEURS	793 223€	2,26 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>35 084 054 €</b>	<b>100,00 %</b>

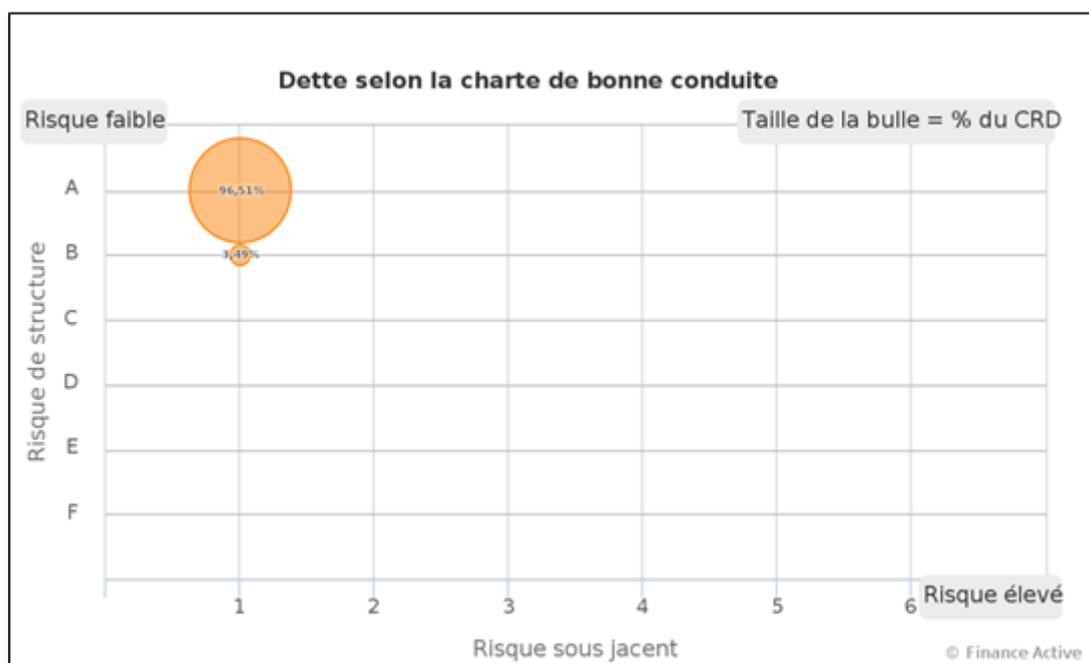
## Positionnement sur la charte de bonne conduite (Charte Gisler)

La dette de la ville d'Aix-les-Bains est considérée comme sûre.

Elle ne contient pas d'emprunt «toxique».

La dette de la Commune est classée 1A, classement avec une dette peu risquée.

La dette classée en 1B correspond à un emprunt qui prévoit un taux fixe à 3,94 % tant que l'euribor 1 mois reste inférieur à 6,00 %. C'est un produit de diversification non risqué.



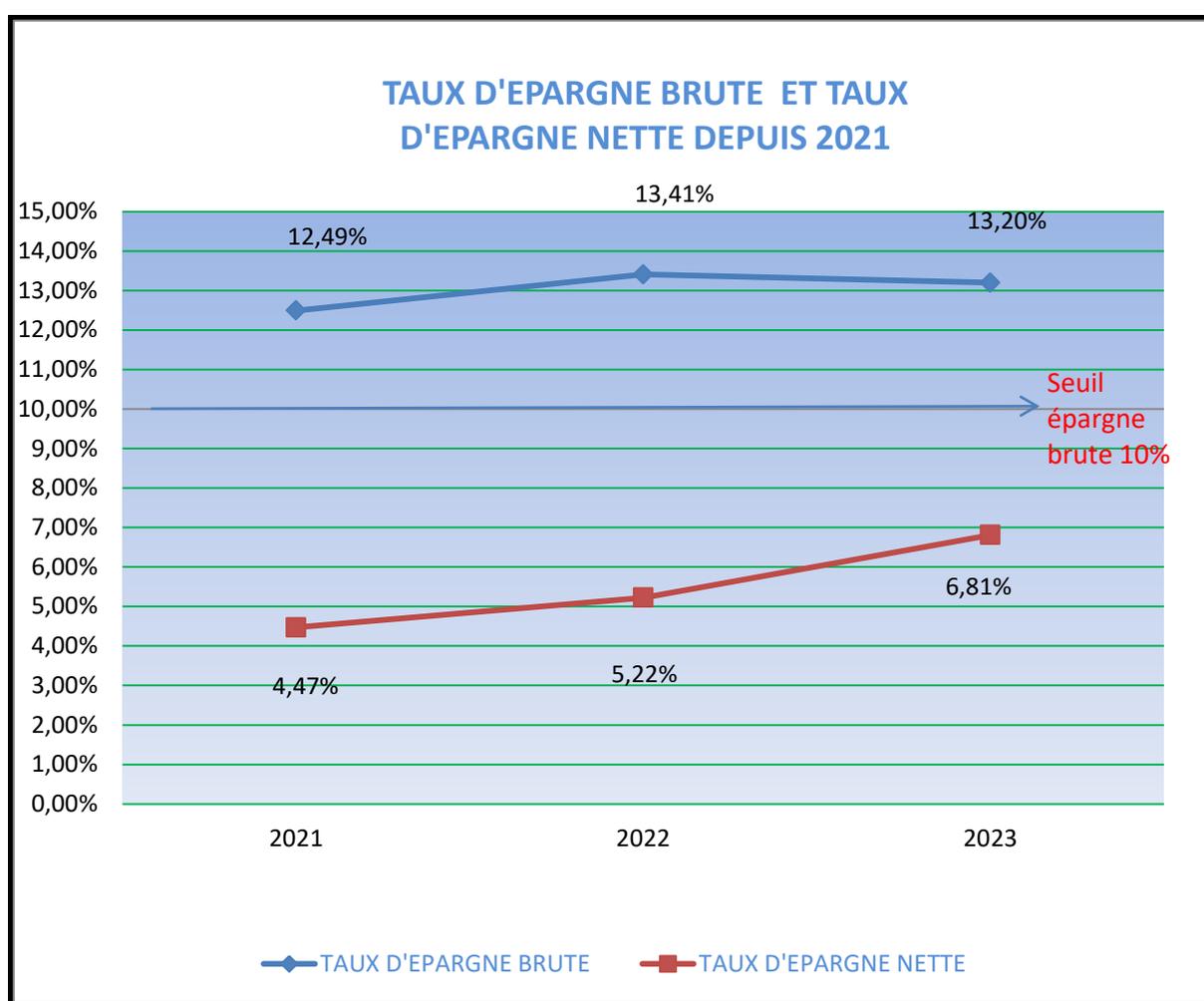
Source : Finance Active - 31/12/2023

## 6. Les principaux ratios obligatoires du secteur communal

Evolution du taux d'épargne brute et du taux d'épargne nette depuis 2021

La commune dispose d'une épargne brute et d'une épargne nette qui se consolide au cours de la période considérée.

En général, on considère que le taux de l'épargne brute doit être supérieur à 10% pour permettre à la commune de rembourser la part en capital des emprunts et investir.



Le taux d'épargne brute de la Ville se maintient à un niveau supérieur à 10% depuis 2021.

Le seuil critique est fixé à 7%, seuil en dessous duquel le montant de l'épargne brute risquerait d'être insuffisant pour rembourser le capital de la dette.

Le taux d'épargne net a évolué de manière positive depuis 2021 pour se porter à 6,81% en 2023. L'épargne nette représente l'épargne disponible pour l'investissement.

Les ratios financiers les plus significatifs permettent d'avoir une vision synthétique de la situation financière de la Ville. En comparant les résultats de la Ville aux données nationales 2022 des communes de la même strate démographique, les indicateurs financiers permettent de situer la Ville au regard des villes de France de la même strate.

RATIOS FINANCIERS - OBLIGATOIRES	2021	2022	2023	Compraison avec les communes de la strate 20 000- 50 000 hbts (données nationales 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 278,23 €	1 277,53 €	1 330,85 €	1 299,00 €
Produit des impositions directes/population	688,96 €	709,59 €	753,51 €	719,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 488,13 €	1 501,24 €	1 558,71 €	1 494,00 €
Dépenses d'équipement bruts/population	616,96 €	302,26 €	431,95 €	344,00 €
Encours de la dette/population	1 231,87 €	1 231,84 €	1 108,86 €	1 006,00 €
DGF (741 )/population	103,09 €	101,22 €	101,30 €	198,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,28%	63,64%	63,87%	61,60%
Dépenses de fonctionnement + rembours de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93,92%	93,28%	91,77%	93,60%
Dépenses d'équipement bruts/recettes réelles de fonctionnement	41,46%	20,13%	27,71%	23,10%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	82,78%	82,06%	71,14%	67,40%

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2024>

## Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9.435.315,86 euros et les dépenses d'investissement s'élèvent à 16.780.774,15 euros.

Le déficit 2023 de la section d'investissement est de : - 7.345.458,29 euros.

### Recettes d'investissement par chapitre

Recettes d'investissement			
Compte	Libellé OPERATIONS REELLES RI	CA 2022	CA 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	2 493 320,29 €	1 433 642,80 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	406 075,05 €	2 907 274,58 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 992 878,69 €	473 928,50 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 400 459,93 €	388,80 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 534,72 €	2 018,74 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		147 500,00 €
45425	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 640,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>9 302 248,68 €</b>	<b>4 964 753,42 €</b>
Compte	Libellé OPERATIONS D'ORDRE RI	CA 2022	CA 2023
19	NEUTRALISATION ET REGULATION D'OPERATIONS	10 000,00 €	5 991,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 240 459,28 €	1 151 397,96 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		237 804,66 €
040-28	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 100 762,64 €	3 075 368,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT OP D'ORDRE</b>	<b>4 351 221,92 €</b>	<b>4 470 562,44 €</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent 4.965.753,42 euros.

Détail des postes les plus importants en recettes d'investissement.

## **1. Les dotations et fonds divers sont inférieures en 2023/2022**

Les ressources propres de la collectivité article 10222 recettes issues du FCTVA s'élèvent à 549.691,87 euros, elles sont en baisse par rapport à l'année 2022 (1.781.364,32 euros). Elles dépendent des dépenses éligibles au FCTVA.

Les recettes issues de la taxe d'aménagement évoluent légèrement à la hausse en 2023 avec une recette de 886.950,93 euros en 2023 contre 711.955,97 en 2022.

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2023. La commune a affecté 2.907.274,58 euros en section d'investissement.

Les recettes reversées par l'Etat au titre des amendes de police collectées augmentent significativement en 2023 : 405.371,00 euros contre 154.176,00 euros en 2022. Elles sont affectées à la rénovation et à sécurisation de la voirie communale.

## **2. En 2023, la Ville n'a pas contracté de nouveaux emprunts à long terme.**

Chapitre 21 : Les ventes et produits de cessions des immobilisations se situent à un niveau comparable à celui de 2022.

## **3. Les opérations d'ordre**

Les opérations d'ordre concernent les opérations patrimoniales pour un montant de 237.804,66 euros. Les dotations aux amortissements font l'objet d'une écriture d'ordre pour un montant équivalent en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement pour un montant de 3.075.368,82 euros.

## Dépenses d'investissement par chapitre

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 16.780.774,15 euros.

Dépenses d'investissement			
Compte	Libellé OPERATIONS REELLES DI	CA 2022	CA 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	608 534,40 €	226 401,42 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 854 592,50 €	3 192 224,33 €
19	NEUTRALISATION DES OPERAT. D'EQUIPEMENT	2 331,00 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	574 921,74 €	800 100,12 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 168 991,00 €	534 797,70 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 547 786,59 €	10 596 043,51 €
23	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	713 609,72 €	131 530,84 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	245 474,58 €	323 758,70 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	109 440,00 €	549,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>11 825 681,53 €</b>	<b>15 805 405,82 €</b>
Compte	Libellé OPERATIONS D'ORDRE DI	CA 2022	CA 2023
139	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	46 961,51 €	52 505,95 €
19	NEUTRALISATION ET REGUL INVESTISSEMENT	18 715,28 €	492,96 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		237 804,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>65 676,79 €</b>	<b>290 803,57 €</b>
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 446 677,04 €	684 564,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>14 338 035,36 €</b>	<b>16 780 774,15 €</b>

Le niveau d'investissement de la commune est en nette augmentation en 2023 par rapport à 2022. L'année 2023 voit la poursuite de la concrétisation des projets de mandat de la commune.

Le plan pluriannuel des investissements est mis à jour régulièrement. Il est présenté en conseil municipal les différents projets.

Le montant annuel 2023 consacré à la modernisation et à la sécurisation des systèmes d'informations est de 750 000 euros.

En 2023, au niveau des systèmes d'information, la Ville poursuit l'objectif de finaliser la réponse aux risques identifiés en 2021/2022, cela se concrétise avec des investissements de modernisation et sécurisation des systèmes d'information. Le service informatique a revu et proposé une nouvelle stratégie à l'exécutif via le Système de Développement des Systèmes d'Information afin de permettre le développement des projets et l'assistance aux utilisateurs.

Cette nouvelle orientation permet :

- de mieux répondre aux demandes de modernisation et de sécurisation des systèmes d'information qui comprend plus de 800 utilisateurs pour la ville d'Aix-les-Bains
- d'accompagner les utilisateurs avec un « centre de services » qui devient une organisation support performante et dédiée,
- de développer de nouveaux projets informatiques d'envergure.
- L'année 2023 est marquée par l'aboutissement des projets suivants:

La migration des serveurs et des systèmes de messagerie vers Outlook

L'inventaire physique du parc de la Ville et du CCAS, suivi du plan de renouvellement du parc informatique de l'ensemble des services de la collectivité

Le renouvellement du parc des copieurs dans une démarche écologique

Dans les domaines techniques, les études et travaux les plus significatifs réalisés en 2023 sont détaillés :

#### L'Environnement et cadre de vie et développement durable :

- ✓ Réaménagements de voirie : Aménagement Place de Lafin

#### Les grands projets de réaménagement

- ✓ Opération de l'ANRU 2 : les Hauts de MARLIOZ travaux de la place basse

#### La Petite enfance, enfance, jeunesse

- ✓ Rénovation des salles de classe
- ✓ Sécurisation des écoles avec une signalétique adaptée
- ✓ Réfection du préau de l'école de Lafin
- ✓ Crèches : rénovation intérieure et extérieure de croc'loisirs

#### Pour une ville de champions

- ✓ Tennis : rénovations de 5 courts de tennis en terre battue

#### L'entretien du patrimoine immobilier

- ✓ Extension du cimetière
- ✓ Rénovation de l'avenue de Verdun
- ✓ Pavés de la rue Despine
- ✓ plan trottoirs - réfection d'un km en centre-ville
- ✓ Plan vélos - rénovation de la voie verte Marcel Mailly + mise en place d'Arceaux

### Les autres travaux de bâtiments

- ✓ Réaménagement des locaux de l'Hôtel des finances
- ✓ Aménagements des locaux du Boulevard Lepic

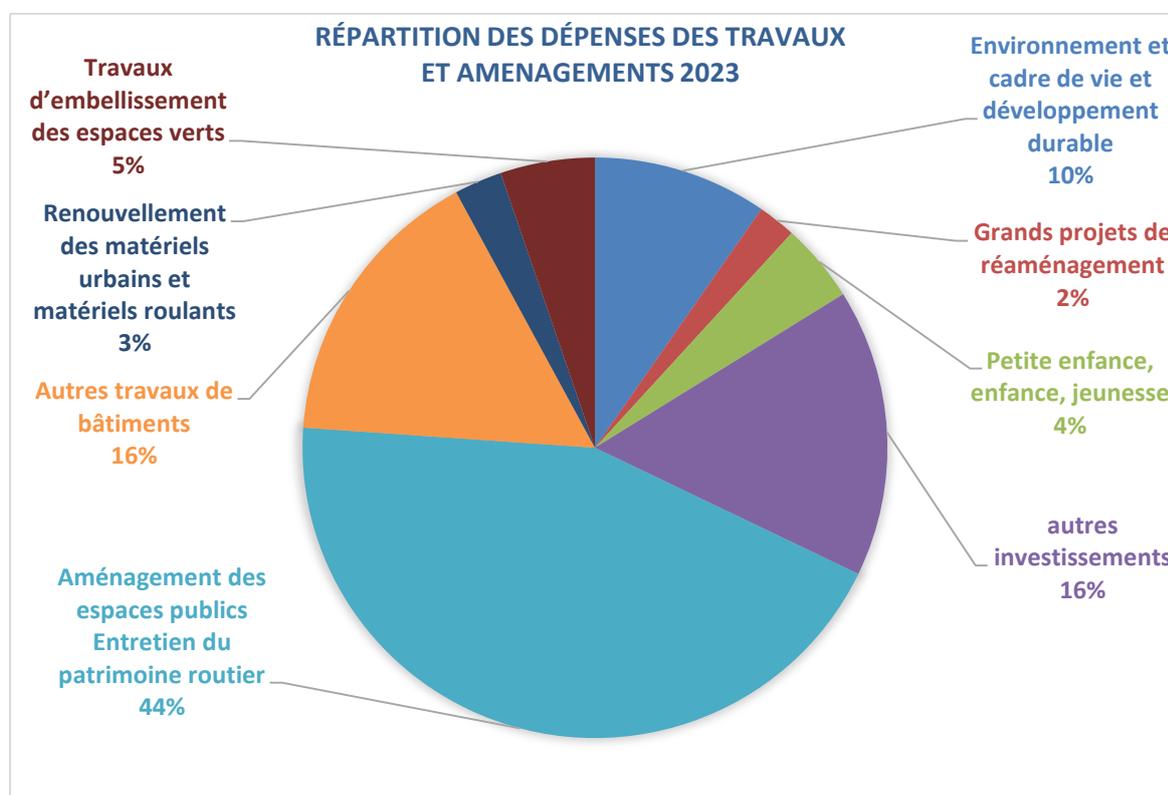
### Le renouvellement des matériels urbains et matériels roulants

- ✓ Renouvellement du mobilier urbain
- ✓ Modernisation du parc de véhicules

### Les travaux d'embellissement des espaces verts

- ✓ Plantations d'arbres et d'arbustes
- ✓ Végétalisation des cours d'école : école de Choudy
- ✓ Acquisition d'une citerne double pour récupérer les eaux de pluie

Les dépenses d'équipement de la commune représentent près de 12 millions d'euros d'investissement. Ces investissements portent sur les immobilisations incorporelles, corporelles et immobilisations en cours. Plus de 44% des budgets techniques sont orientés vers les aménagements des espaces publics et l'entretien du patrimoine routier.



## Compte administratif 2023 du Budget Annexe «Parkings»

Le budget annexe «parkings» permet de comptabiliser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatifs aux parkings gérés par la Ville.

Budget annexe parkings - compte administratif 2023					
<b>Section d'exploitation</b>					
Dépenses réelles de fonctionnement			Recettes réelles de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	178 987,72 €	013	Atténuation de charges	2 314,09 €
012	Charges de personnel	251 974,91 €	70	Vente de produits et de prestations	688 958,31 €
65	Autres charges de gestion courante	2,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1,22 €
67	Charges exceptionnelles	427,77 €	77	Produits exceptionnels	66 960,00 €
<b>TOTAL Dépenses Réelles de fonctionnement</b>		<b>431 392,40 €</b>	<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>758 233,62 €</b>
Dépenses d'ordre de fonctionnement			Recettes d'ordre de fonctionnement		
042	Dotations aux amortissements	287 468,48 €	042	Opérations d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>287 468,48 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
Dépenses totales de fonctionnement		718 860,88 €	Recettes totales de fonctionnement		758 233,62 €
Résultat 2022 Reporté 002		40 829,09 €	Excédent de fonctionnement 2023		39 372,74 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>80 201,83 €</b>			
<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses réelles d'investissement			Recettes réelles d'investissement		
20	immobilisations incorporelles	16 078,85 €	16	Emprunts et dette assimilée	25,00 €
21	Immobilisation corporelles	210 996,72 €			
23	Immobilisations en cours	8 517,60 €			
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>235 593,17 €</b>	<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>		<b>25,00 €</b>
Dépenses d'ordre d'investissement			Recettes d'ordre d'investissement		
<b>TOTAL Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	040	Dotations aux amortissements	287 468,48 €
Dépenses totales d'investissement		235 593,17 €	<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>287 468,48 €</b>
Recettes totales d'investissement			Recettes totales d'investissement		287 493,48 €
Résultat 2022 en recette reporté 001		861 692,34 €	Excédent d'investissement 2023		51 900,31 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>913 592,65 €</b>			

Au compte administratif 2023, la section de fonctionnement enregistre un excédent de 80.201,83 euros et la section d'investissement enregistre un excédent de 913.592,65 euros.

Le budget «parkings» est en excédent de gestion pour la première fois depuis 2019. La politique tarifaire appliquée permet d'équilibrer le budget 2023.

En 2023, le parking des Suisses a été aménagé et ouvert au stationnement payant.

Suite à la mise en place d'une politique tarifaire volontariste, la réflexion sur le projet de mettre en service payant le parking Daniel Rops et Rowing sur la période estivale de juin à août permettra la perception d'une recette estimée à 1 000 euros par jour.

Les excédents 2023 enregistrés sur budget annexe «parkings» vont permettre d'autofinancer l'entretien et de poursuivre les réaménagements des parkings de la Ville.

# Compte administratif 2023 du Budget Annexe

## « Activités touristiques »

Compte Administratif 2023 Budget Annexe " Activités touristiques "					
Section d'exploitation					
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>		
011	Charges à caractère général	2 510 367,33 €	70	Ventes de prestations	1 546 102,45 €
66	Charges financières	8 255,59 €	74	Subventions d'exploitation	12 000,00 €
68	Autres charges	36 850,00 €	77	Produits exceptionnels	1 011 733,74 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 555 472,92 €</b>	<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 569 836,19 €</b>
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
042	Dotations aux amortissements	55 528,79 €	042	Amortissement subventions	6 866,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>55 528,79 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 866,00 €</b>
<b>Total des Dépenses totales de fonctionnement</b>		<b>2 611 001,71 €</b>	<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>		<b>2 576 702,19 €</b>
Résultat 2022 Reporté 002		121 043,11 €	Déficit de fonctionnement		-34 299,52 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>86 743,59 €</b>			
Section d'investissement					
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>			<b>Recettes réelles d'investissement</b>		
20	Immobilisation incorporelles	8 320,00 €	16	Emprunts	450 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	113 807,24 €			
16	Emprunts remboursement en capital	39 320,85 €	<b>Total des Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>450 000,00 €</b>
<b>Total des Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>161 448,09 €</b>			
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>Recettes d'ordre d'Investissement</b>		
13	Subventions amortissement	6 866,00 €	040	Amortissements	55 528,79 €
<b>Total des Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 866,00 €</b>	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>55 528,79 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>168 314,09 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>505 528,79 €</b>
Résultat 2022 Report 001		89 415,24 €	Excédent d'investissement		337 214,70 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>426 629,94 €</b>			

Le budget annexe « activités touristiques » concerne les activités touristiques des équipements spécifiques de la Ville.

Le camping municipal du SIERROZ, le Centre culturel et des congrès et la Gestion du Théâtre de la Ville au Casino Grand Cercle. Ces équipements communaux sont gérés en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal par voie de convention.

Pour l'année 2023, la section de fonctionnement enregistre un excédent de clôture de 86.743,59 euros et la section d'investissement enregistre un excédent de 426.629,94 euros.